



## LISTE DES DELIBERATIONS

### Comité syndical du 3 mars 2023

**Présidente** : Madame Catherine Creuze  
**Date de la convocation** : Jeudi 23 février 2023  
**Secrétaire de Séance** : Mme Pommaz  
**Affiché le** : 14 mars 2023

\*\*\*\*\*

Liste des présent·e·s :	nombre de votes /délégué·e
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE <u>5</u>
	M. BENZEGHIBA 5
	MME CREUZE 5 + 5
	MME DEHAN 5
	<del>MME EL FALOUSSI 5</del>
	<del>M. GOMEZ 5</del>
	<del>MME GROSERRIN 5</del>
	M. QUINIOU 5
	<del>M. RAY 5</del>
	<del>MME REVEYRAND 5</del>
	<del>M. SELLES 5</del>
	M. VIEIRA 5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	M. LARIVE 1,5 + 1
	<del>MME TERRIER 1,5</del>
LYON	M. CHAPUIS 5,5
	MME TOMIC 5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD 4
	<del>M. VERMEULIN 4</del>
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA 3</del>
MEYZIEU	M. QUINIOU 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER 3 + 5
JONAGE	<del>M. BARGE 2</del>
MIRIBEL	M. LADOUCE 2
BEYNOST	<del>M. MANCINI 1</del>
JONS	MME LE GREN 1
NEYRON	<del>M. BRIERE 1</del>
NIÉVROZ	<del>M. THIEBAUT 1</del>
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET 1
THIL	MME POMMAZ 1

**Ont donné pouvoir** : M. Ray à Mme Creuze – Mme Groperrin à M.Vieira – M. Brière à M.Larive – M/Gomez à M.Fischer

\*\*\*\*\*

**2023-10 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la décision prise par la Présidente du Symalim sur la période 06 février 2023 au 23 février 2023 citée ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021. Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**2023-11 Adoption du compte de gestion 2022 – Budget principal du Symalim**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal du Symalim dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2022.

**2023-12 Adoption du compte administratif 2022 – Budget principal du Symalim**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du Budget principal du Symalim tel que présenté ci-dessus et développé en annexe.

**2023-13 Affectation du résultat 2022 – Budget principal du Symalim**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les propositions d'affectation des résultats 2022 indiquées ci-dessus du budget principal du SYMALIM.

**2023-14 Budget primitif du Budget principal du Symalim – exercice 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le budget primitif du Symalim 2023 tel que présenté dans l'annexe ci-joint qui s'équilibre en dépenses et recettes :

En fonctionnement à 6 969 414,79 €

En investissement à 11 673 965,80 €

**2023-15 Révision de l'autorisation de programme n°2100 « Etude de fonctionnement hydrologique du Rizan »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2100 « Etude de fonctionnement hydrologique du Rizan »** telle que présentée ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-16 Révision de l'autorisation de programme n°2101 « Réhabilitation des toitures du centre équestre n°3 »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2101 « Réhabilitation des toitures du centre équestre n°3 »** telle que présentée ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-17 Révision de l'autorisation de programme n°2201 « Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage : accompagnement à la refonte »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2201 « Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage : accompagnement à la refonte »** telle que présentée ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-18 Révision de l'autorisation de programme n°2202 « Valorisation et pédagogie naturaliste »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de programme n°2202 « Valorisation et pédagogie naturaliste » telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-19 Révision de l'autorisation de programme n°2203 « Liaison entre le Canal de Miribel et la ViaRhôna »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2203 « Liaison entre le Canal de Miribel et la ViaRhôna »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-20 Révision de l'autorisation de programme n°2203 « Liaison entre le Canal de Miribel et la ViaRhôna »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2204 « Travaux et aménagement-Eau et Nature »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-21 Révision de l'autorisation de programme n°2205 « Travaux et aménagement- Mobilité et VRD »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISER** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2205 « Travaux et aménagement- Mobilité et VRD »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIRE** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-22 Révision de l'autorisation de programme n°2206 « Amélioration des pôles de services »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2206 « Amélioration des pôles de services »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-23 Révision de l'autorisation de programme n°2207 « 2ème phase de l'expérimentation de la Lône de Jonage »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2207 « 2ème phase de l'expérimentation de la Lône de Jonage »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-24 Révision de l'autorisation de programme n°2208 « Moyens généraux du Symalim »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2208 « Moyens généraux du Symalim »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-25 Révision de l'autorisation de programme n°2209 « Mesures compensatoires du faucardage du Grand Large »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2209 « Mesures compensatoires du faucardage du Grand Large »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-26 Révision de l'autorisation de programme n°2210 « Centre de préparation aux jeux olympique et paralympiques 2024 »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2210 « Centre de préparation aux jeux olympique et paralympiques 2024 »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-27 Révision de l'autorisation de programme n°2211 « Gestion forestière »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2211 « Gestion forestière »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-28 Révision de l'autorisation de programme n°2212 « Réhabilitation de la ferme du Morlet-Phase 1 »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2212 « Réhabilitation de la ferme du Morlet- Phase 1 »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-29 Révision de l'autorisation de programme n°2213 « Travaux et aménagement- Accueil du public et équipements »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2213 « Travaux et aménagement- Accueil du public et équipements »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-30 Révision de l'autorisation de programme n°2214 « Réhabilitation du centre Benoît Carteron »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2214 « Réhabilitation du centre Benoît Carteron » telle que présentée ci-dessus ;**
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-31 Révision de l'autorisation de programme n°2206 « Amélioration des pôles de services »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2215 « Amélioration de l'aile est et des jardins de l'iloz'» telle que présentée ci-dessus ;**
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-32 Révision de l'autorisation de programme n°2216 « Gestion des accès et du stationnement direct »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2216 « Gestion des accès et du stationnement direct » telle que présentée ci-dessus ;**
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-33 Création de l'autorisation de programme n° 2301 « Etude de restauration du Rhône – secteur Miribel Neyron»**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer l'autorisation de programme n°2301 « Etude de restauration du Rhône – secteur Miribel Neyron » telle que présentée ci-dessus et à engager les dépenses liées à l'opérations ci-dessous à hauteur de l'autorisation de programme ainsi que mandater les dépenses afférentes ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter toutes les participations financières potentielles auprès des partenaires concernés. A cet effet, elle signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-34          Création de l'autorisation de programme n° 2302 « Elaboration documents stratégiques de gestion des milieux naturels »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer l'autorisation de **programme n°2302 « Elaboration documents stratégiques de gestion des milieux naturels »** telle que présentée ci-dessus et à engager les dépenses liées à l'opérations ci-dessous à hauteur de l'autorisation de programme ainsi que mandater les dépenses afférentes ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter toutes les participations financières potentielles auprès des partenaires concernés. A cet effet, elle signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-35          Création de l'autorisation de programme n° 2303 « Reconversion Gravier blanc et adaptation des secteurs Cerfs-Volants et Saules »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer l'autorisation de programme n°2303 « Reconversion Gravier blanc et adaptation des secteurs Cerfs-Volants et Saules » telle que présentée ci-dessus et à engager les dépenses liées à l'opérations ci-dessous à hauteur de l'autorisation de programme ainsi que mandater les dépenses afférentes ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

**2023-36          Convention financière avec Woodstower – Exercice 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à la majorité (2 absentions, 12 DVD),  
Le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention en numéraire à l'association Woodstower pour l'organisation de l'édition 2023 du festival Woodstower à hauteur de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) ainsi qu'une mise à disposition de ressources humaines et matérielles évaluée à 32 000 €.;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention telle qu'annexée et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **DIT** que cette dépense sera imputée sur la section de fonctionnement du Budget principal du SYMALIM-chapitre 65 - article 6574.

**2023-37 Résiliation anticipée de la convention de mandat 2231 « Centre de préparation aux jeux olympique et paralympique 2024 »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la résiliation anticipée de la convention de mandat 2231 n° « Centre de préparation aux jeux olympique et paralympique 2024 » et tous les documents afférents.

**2023-38 Mandat n°2131 – Avenant n° 1 - Réhabilitation des toitures du Centre équestre n°3**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2131 « Réhabilitation des toitures du Centre équestre n°3 » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-39 Mandat n°2211 – Avenant n° 2 - Suivi des mesures compensatoires**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 de la convention de mandat n°2211 « Suivi des mesures compensatoires » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-40 Mandat n°2212 – Avenant n° 1 – Etude de gestion des accès et du stationnement**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2212 « Etude de gestion des accès et du stationnement » tel qu'annexé, et tous documents afférents.

**2023-41 Mandat n°2213 – Avenant n° 1 - Auscultation des voiries et des ouvrages d'art du Grand Parc**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2213 « Auscultation des voiries et des ouvrages d'art du Grand Parc » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-42 Mandat n°2220 – Avenant n° 2 - Milieux naturels et espaces verts 2022**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 de la convention de mandat n°2220 « **Milieux naturels et espaces verts 2022** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-43 Mandat n°2221 – Avenant n° 1 - Aménagement du Cloizu - Equipements de valorisation pédagogique et d'accueil du public**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2221 « **Aménagement du Cloizu - Equipements de valorisation pédagogique et d'accueil du public** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents

**2023-44 Mandat n°2222 – Avenant n°1 - Aménagement du passage des deux lacs dans le cadre de la liaison du Canal de Miribel/ViaRhôna**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2222 « **Aménagement du passage des deux lacs dans le cadre de la liaison du Canal de Miribel/ViaRhôna** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-45 Mandat n°2223 – Avenant n°1 - Développement de la stratégie déchets sur le Grand Parc**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2223 « **Développement de la stratégie déchets sur le Grand Parc** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-46 Mandat n°2224 – Avenant n°1 - Equipements courants d'accueil du public 2022**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2224 « **Equipements courants d'accueil du public 2022** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-47 Mandat n°2232 – Avenant n°1 - Réhabilitation du hangar du Morlet et de ses annexes**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2232 « Réhabilitation du hangar du Morlet et de ses annexes » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-48 Mandat n°2233 – Avenant n°1 - Désamiantage de la ferme des îles et des locaux des tireurs vaudais**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de **mandat n°2233 « Désamiantage de la ferme des îles et des locaux des tireurs vaudais »** tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-49 Mandat n°2234 – Avenant n°1 - Mise en conformité du centre Benoît Carteron**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2234 « Mise en conformité du centre Benoît Carteron » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-50 Mandat n°2235 – Avenant n°1 - Création d'un logement collectif - Bâtiment CE1**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2235 « **Création d'un logement collectif - Bâtiment CE1** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-51 Mandat n°2236 – Avenant n°1 -Optimisation de la ventilation de l'Iloz'**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de **mandat n°2236 « Optimisation de la ventilation de l'Iloz' »** tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-52 Mandat n°2250 – Avenant n°1 - Petits aménagements de voiries 2022**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2250 « **Petits aménagements de voiries 2022** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-53 Mandat n°2251 – Avenant n°1 - Amélioration d'espaces et de voiries pour l'accueil des nouvelles lignes de transports en commun**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2251 « **Amélioration d'espaces et de voiries pour l'accueil des nouvelles lignes de transports en commun** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents..

**2023-54 Mandat n°2252 – Avenant n°1 - Gestion des dispositifs d'arrosage à distance et mise en place de sous-compteurs**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2252 « **Gestion des dispositifs d'arrosage à distance et mise en place de sous-compteurs** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-55 Mandat n°2253 – Avenant n°1 - Rénovation du réseau d'eau potable**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2253 « **Rénovation du réseau d'eau potable** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-56 Mandat n°2254 – Avenant n°1 - Mise aux normes des installations d'assainissement non collectif**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat n°2254 « **Mise aux normes des installations d'assainissement non collectif** » tel qu'annexé, et tous les documents afférents.

**2023-57 Mandat n°2311 – Etude Loutre et Castor**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2311 « Etude Loutre et Castor » d'un montant de 5 000 € TTC, telle qu'annexée
- DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2302 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-58 Mandat n°2312 – Etude de faisabilité pour le développement d'une aire de bivouac sur l'Atol'**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2312 « Etude de faisabilité pour le développement d'une aire de bivouac sur l'Atol' » d'un montant de 30 000 € TTC, telle qu'annexée ;
- DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2213 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-59 Mandat n°2320 – Milieux naturels et espaces verts 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2320 « Milieux naturels et espaces verts 2023 » d'un montant de 100 000 € TTC, telle qu'annexée ;
- DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2211 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-60 Mandat n°2321 – Aménagement d'un belvédère sur le site du Passage des deux lacs**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2321 « Aménagement d'un belvédère sur le site du Passage des deux lacs » d'un montant de 70 000 € TTC, telle qu'annexée ;
- DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2202 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-61 Mandat n°2322 – Préservation et valorisation des berges des lacs amonts**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2322 « **Préservation et valorisation des berges des lacs amonts** » d'un montant de 50 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2204 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-62 Mandat n°2323 – Optimisation de la gestion pastorale - Pose de clôtures fixes**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2323 « **Optimisation de la gestion pastorale - Pose de clôtures fixes** » d'un montant de 60 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2204 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-63 Mandat n°2324 – Développement des équipements d'accueil des cyclotouristes**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2324 « **Développement des équipements d'accueil des cyclotouristes** » d'un montant de 50 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2213 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement.

**2023-64 Mandat n°2325 – Amélioration de la déchèterie**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2325 « **Amélioration de la déchèterie** » d'un montant de 50 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2213 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-65 Mandat n°2326 – Mise en conformité du jardin d'ailleurs - l'Iloz'**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2326 « **Mise en conformité du jardin d'ailleurs - l'Iloz'** » d'un montant de 51 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2215 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-66 Mandat n°2327 – Remise à niveau partielle de la scénographie de l'Iloz'**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2327 « **Remise à niveau partielle de la scénographie de l'Iloz'** » d'un montant de 65 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2215 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-67 Mandat n°2328 – Mise en œuvre des mesures compensatoires - aménagement de la forestière et CSL**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2328 « **Mise en œuvre des mesures compensatoires - aménagement de la forestière et CSL** » d'un montant de 30 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2204 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-68 Mandat n°2331 – Démolition de la cabane – Bâtiment CE2**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2331 « **Démolition de la cabane – Bâtiment CE2** » d'un montant de 35 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2213 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-69 Mandat n°2332 – Déconstruction de la ferme de la forestière**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2332 « **Déconstruction de la ferme de la forestière** » d'un montant de 215 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2213 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-70 Mandat n°2333 – Pôle d'excellence d'aviron – l'Atol'**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2333 « **Pôle d'excellence d'aviron – l'Atol'** » d'un montant de 3 347 107 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2210 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-71 Mandat n°2350 – Petits aménagements de voiries 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2350 « **Petits aménagements de voiries 2023** » d'un montant de 61 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2205 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-72 Mandat n°2352 – Travaux liés à l'auscultation des voiries - Programme d'intervention**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2352 « **Travaux liés à l'auscultation des voiries - Programme d'intervention** » d'un montant de 60 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2205 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-73 Mandat n°2353 – Reconversion du secteur du Gravier Blanc et adaptation du secteur Cerfs-volants et saules**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2353 « **Reconversion du secteur du Gravier Blanc et adaptation du secteur Cerfs-volants et saules** » d'un montant de 250 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2303 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

**2023-74 Convention triennale de partenariat avec Woodstower**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention triennale, dont le projet sera envoyé par additif , fixant les engagements réciproques de chacun, prédéfinis sans engagement de financement du Symalim pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

A Vaulx-en-Velin, le 09 mars 2023

La Présidente

Catherine CREUZE

